



Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

—
Arrondissement
d'ÉVRY

—
Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 20 juin 2024

Extrait du registre des
Délibérations

—
n° 24.157

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39
Présents : 24
Représentés : 11
Excusés : 3
Absents : 1

Objet : Gestion de l'atelier culinaire par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le treize juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI¹, Monique BAILLOT, Joël GRUERE, Michelle LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Patrick DUBOIS², Dominique DEVERNOIS, Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Fernando PEREIRA, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Djamilia RAMIREZ, Florian GOURMELON, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO, Maryline VIARD, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS : Sophie MINE par Fouad SARI
Marième GADIO par Monique BAILLOT
Gabin ABENA par Christina PEDRI
Valérie HOULLIER par Michelle LEROY
Faten BENHAMED par Joel GRUERE
Frank GUEX par Colette KOEBERLE
Sophiane TERCHOUNE par Thomas CHAZAL
Nicolas ALLEOS par Leïla SAÏD
Julia ALFONSO par Benjamin DONEKOGLU
Julie OZENNE par Patrice ALLIO
Bouchra KHIAR par Florian GOURMELON.

EXCUSÉS : Bachir CHEKINI
Fanny KARANI
Samia CARTIER.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Monsieur Florian GOURMELON est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

¹ A quitté la séance à 21 h 05 en donnant pouvoir à Dominique Devernois à compter de la délibération n° 24.144

² A quitté la séance à 20 h 20 en donnant pouvoir à Alain Gallet

Gestion de l'atelier culinaire par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la commune a fait réaliser la construction, la mise aux normes et l'équipement d'un espace attenant aux locaux du C.C.A.S. – 40, rue Pierre Marin à Vigneux-sur-Seine ; ces travaux se sont achevés en mai 2024, en équipant ce local d'une cuisine de type professionnel ;

Considérant qu'aujourd'hui, cet espace est en mesure de proposer l'organisation d'ateliers de tout ordre, à partir du moment où ils représentent un intérêt social et/ou solidaire clairement identifié ;

Considérant qu'au vu des missions portées par le C.C.A.S, il apparait que ce dernier est le plus habilité à assurer la gestion de cet espace destiné à accompagner les administrés en situation de précarité, en liaison étroite avec les partenaires locaux ;

Considérant que pour s'assurer que les finalités poursuivies sont conformes et sécuriser l'utilisation de cet espace, il convient de l'encadrer à travers une convention de gestion d'un local appartenant à la Ville de Vigneux-sur-Seine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À L'UNANIMITÉ,

Article 1 - CONFIE la gestion du local situé au 40, rue Pierre Marin à Vigneux-sur-Seine au C.C.A.S.

Article 2 - CHARGE Monsieur le Maire d'établir la convention de mise à disposition du dit local au bénéfice du C.C.A.S.

Article 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240620-24-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

Signé numériquement le 24/06/2024

